

# Comment favoriser l'engagement des laboratoires de Sorbonne Université dans la transition écologique ?

Propositions du Groupe transition énergétique de l'ITE pour un plan d'actions structurantes à mettre en œuvre par les facultés de Sorbonne Université

Il est primordial que les facultés de Sorbonne Université aboutissent rapidement à des objectifs chiffrés de réduction annuelle de leurs émissions équivalent- $CO_2$  et de leurs impacts environnementaux. Par exemple, concernant les émissions de gaz à effet de serre mondiales, le GIEC recommande d'arriver à 5 % de réduction annuelle dès maintenant pour limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Les propositions suivantes se veulent **complémentaires de celles de la charte et du plan de développement durable** de Sorbonne Université, adoptés en 2020.

## 1. Transmettre aux directions des UFR et des laboratoires un courrier d'information officiel de la faculté

Il s'agit de rappeler **la légitimité des actions des laboratoires** en faveur du développement durable (de la transition écologique).

Ce courrier pourrait comprendre :

- le rappel du rôle de l'université et des facultés dans l'organisation collective du développement durable via le plan d'actions adopté en 2020 : gestion des déchets, achats durables, enseignement, portage politique, bilan des émissions de gaz à effet de serre, efficacité énergétique des bâtiments, pilotage des consommations, mobilités, santé et gestion des risques.
- Un rappel du **rôle spécifique des UFR et des laboratoires de recherche** pour le développement durable via la réalisation d'un bilan carbone permettant de déterminer les mesures de réduction appropriées des émissions de gaz à effet de serre et des impacts environnementaux directs et indirects.
- Une liste d'informations pratiques utiles pour la mise en œuvre d'actions de développement durable dans les laboratoires : existence de protocoles fonctionnels de bilan carbone (Labos 1point5, LOCEAN, LESIA, LJP...), contacts et liens, etc.

# 2. Augmenter les moyens des laboratoires en personnels dédiés au développement durable

Les actions en faveur de la transition écologique doivent s'appuyer sur **de nouveaux moyens en personnels** mis à la disposition des laboratoires.

- Demander à chaque laboratoire de nommer parmi ses personnels **un référent environnement** chargé de coordonner les mesures de l'empreinte écologique et les réflexions et actions de développement durable du laboratoire (par exemple sur les mécanismes aptes à rendre socialement acceptable une perte de productivité de la recherche du fait de la diminution de son empreinte).
- Installer au niveau des UFR des **heures de décharge** pour ces référents environnement, y compris pour des missions en lien avec les enseignements.
- Définir un « temps de service de développement durable par laboratoire ou service », doté de décharges horaires, permettant à des personnels des laboratoires ou des services communs de s'investir dans des actions de développement durable.
- Créer un poste de **chargé(e) de mission environnement** au sein de chaque faculté (service environnement, cadre de vie ou logistique). Il ou elle animera une alliance entre les référents et

personnels impliqués des laboratoires, et assurera un suivi de l'acceptation et de l'efficacité des mesures adoptées à l'échelle de la faculté.

- Accompagner la **reconnaissance de l'engagement** des personnels et des laboratoires par les **instances d'évaluation**, notamment l'Hcéres.
- Pour les recrutements et les promotions gérés au niveau facultaire ou de l'université, réduire totalement ou en partie, suivant les spécificités des communautés scientifiques, le poids du nombre de conférences scientifiques impliquant des trajets en avion, notamment à grande distance.
- Renforcer les effectifs IATS pour **pérenniser les matériels**.
- Accompagner les personnels qui le souhaitent dans leur **réorientation professionnelle dans la transition écologique** : adaptation ou changement des projets de recherche ou d'enseignement, évolution du rôle des ITA...

### 3. Réduire l'empreinte des achats de services et de biens

Les achats de services et de biens représentaient **59** % **du bilan carbone 2018 de Sorbonne Université** : 56 % pour les services (imprimerie, publicité, architecture et ingénierie, maintenance des bâtiments, produits chimiques, produits informatiques, électroniques et optiques, machines et équipements, construction, hébergement et restauration, etc.), 3 % pour les biens (essentiellement fournitures et papier).

- Lever les obstacles juridiques à la cession ou la vente de matériel scientifique (matériel informatique, électronique ou optique, équipements scientifiques, produits chimiques encore utilisables). L'achat d'occasion ou la cession doit devenir plus simple administrativement que l'achat du neuf.
- Créer une **bourse en ligne** à l'échelle de la faculté ou de l'université, un « bon coin des laboratoires » pour organiser la cession ou l'achat de matériels d'occasion.
- Prévoir des **formats d'appel d'offres** favorisant spécifiquement des dépenses de jouvence, réparation, mise à niveau, etc., des équipements déjà existants.
- Favoriser la **création d'ateliers de réparation** (en lien avec le fablab) pour prolonger la durée de vie et permettre l'adaptabilité du matériel déjà acquis.
- Porter au niveau ministériel une **réforme permettant le report des crédits d'État** d'une année sur l'autre pour mieux gérer les achats et réduire leur impact environnemental et social (stress des gestionnaires d'unités de recherche en fin d'année).

### 4. Faciliter l'évaluation des consommations énergétiques, et leur réduction

Les consommations énergétiques de chauffage et d'électricité et celles liées aux déplacements représentent 28 % du bilan carbone 2018 de Sorbonne Université (13 % et 15% respectivement). Le plan d'actions de développement durable prévoit l'automatisation à terme des outils de recueil des données de consommation dans les bâtiments. La réduction des consommations énergétiques exige toutefois une meilleure information des utilisateurs et la création d'incitations.

- Organiser la collecte des données des consommations d'énergie par bâtiment, si possible par étage, en installant systématiquement des compteurs de consommation.
- Recenser les données sur les consommations associées aux usages et aux postes de travail, et sur leurs coûts écologiques, informer les utilisateurs et organiser des formations à ce sujet (numérique, consommations énergétiques...).
- Compte tenu de l'impact des déplacements professionnels (près de 7 % du bilan carbone 2018 de Sorbonne Université), mettre à disposition de chaque laboratoire un **outil de gestion des missions** qui calcule automatiquement le bilan carbone des missions.
- Demander aux services communs (hors laboratoires) de réfléchir à leur bilan carbone et aux moyens de l'améliorer.



- Entamer une réflexion sur les déplacements (enseignants, étudiants, familles) engendrés par les partenariats d'enseignement avec des universités étrangères.
- Augmenter les incitations à la réduction des consommations énergétiques liées aux déplacements :
  - Créer un forfait « mobilité durable (marche, vélo) et covoiturage » pour les personnels et les étudiants, d'un montant suffisamment incitatif.
  - Inventer des encouragements à la sobriété des déplacements : participation à distance aux conférences internationales qui se déroulent à l'étranger, utilisation systématique du train en France au-delà de ce qu'impose la réglementation<sup>1</sup>. Exemples de « bonus » possibles : jours de vacances en plus, bonus sur le forfait mobilité durable, prêt de vélo, invitation gratuite à un événement culturel, panier repas....
  - Créer une aide logistique à la synchronisation des présences et du télétravail dans les UFR et les laboratoires.

#### 5. Organiser et diffuser l'information et le débat sur la transition écologique

En complément des actions de sensibilisation, de communication et d'enseignement figurant dans le plan de développement durable, voici plusieurs actions à mener dans chaque faculté.

- Créer une **rubrique** « **développement durable** / **transition écologique** » sur le site de chaque faculté, avec une actualisation régulière.
- Présenter les **informations à connaître en matière de développement durable** sur le site et dans les newsletters institutionnelles : tri et collecte des déchets, événements, enseignements, initiatives, etc.
- Favoriser les discussions entre disciplines des sciences naturelles et des sciences humaines et sociales : rôles de la recherche, des technologies, place pour le *low-tech*, questions éthiques, etc.

-

<sup>1</sup> A compter de janvier 2021, la voie aérienne n'est autorisée pour les agents de la fonction publique que lorsque le temps de trajet en train est supérieur à 4 h, ou 6 h aller-retour dans une même journée.